

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 111

présenté par

Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 11

À la fin de l'alinéa 10, substituer à la date :

« 31 juillet 2025 »

la date :

« 31 juillet 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe « socialistes et apparentés » vise à réduire la durée de l'expérimentation de l'interception de communication satellitaire.

Le caractère balbutiant de ces techniques justifie selon le CE que leur utilisation reste à un stade expérimental.

Cet amendement vise à fixer une date qui permettra à la majorité de la prochaine législature de se prononcer sur son éventuelle prorogation.